



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Culture Études

Crise sanitaire dans le secteur culturel

**Impact de la pandémie
de Covid-19 et des mesures
de soutien sur l'activité
et la situation financière
des entreprises culturelles
en 2020**

Julien Giorgi
Suzanne Scott

2022-1

Crise sanitaire dans le secteur culturel

Impact de la pandémie de Covid-19 et des mesures de soutien sur l'activité et la situation financière des entreprises culturelles en 2020

Julien Giorgi* et Suzanne Scott**

En 2020, la pandémie de Covid-19 et les mesures de restrictions sanitaires mises en place pour l'endiguer ont considérablement ralenti l'activité économique et affecté la trésorerie des entreprises. Le secteur culturel, comptant un grand nombre d'établissements accueillant du public s'est ainsi retrouvé particulièrement affecté par cette nouvelle conjoncture.

Cette étude s'appuie sur des données individuelles et présente les résultats de modèles de microsimulation permettant d'une part d'estimer les pertes d'activité subies par les entreprises culturelles par rapport à un scénario où la crise n'aurait pas eu lieu, d'autre part d'évaluer les conséquences d'un an de crise sur la situation financière de ces entreprises. L'impact des mesures publiques de soutien sur l'évolution de leur besoin d'endettement est examiné.

Les pertes d'activité attribuables à la crise ont été importantes et plus prononcées dans le secteur culturel que dans le reste de l'économie. L'hétérogénéité des situations est toutefois prononcée entre les domaines culturels, mais également entre les entreprises d'un même domaine. Cette diversité des situations illustre l'inégale capacité qu'ont eue les entreprises à réorganiser leur activité et diversifier leur offre de biens et services, en s'appropriant notamment les outils numériques. Malgré les mesures publiques de soutien et l'adaptation du comportement des entreprises, les pertes d'activité se sont traduites par une tension financière prononcée sur le secteur. À la fin de l'année 2020, une entreprise culturelle sur quatre rencontre un besoin de financement d'un montant supérieur au chiffre d'affaires qu'elle réalise sur un mois d'activité.

* Chargé d'études au Département des études économiques – Insee.

** Chargée d'études au Département des études économiques – Insee.

Dès le début de l'année 2020, le déclenchement de la pandémie de Covid-19 a considérablement ralenti l'activité économique, principalement du fait des mesures de restrictions sanitaires ayant été mises en place pour limiter la propagation du virus. Sur l'année, le PIB a connu une chute historique de 7,9 % et la valeur ajoutée des entreprises a reculé de 8,1 %¹. Les secteurs n'ont pas tous fait face aux restrictions avec la même intensité² et n'ont en conséquence pas connu des pertes d'activité d'ampleur comparable³. Bien que le secteur soit prépondérant dans l'explication de l'hétérogénéité des situations individuelles des entreprises, en expliquant jusqu'à 48 % de la dispersion de leurs chocs d'activité mensuels, il ne constitue cependant pas l'unique explication de la dispersion des pertes d'activité observée au niveau individuel⁴. L'analyse de la situation financière conduit à des conclusions similaires, la quasi-stabilité de la dette nette des entreprises enregistrée au niveau macroéconomique masquant une forte hétérogénéité des variations nettes de trésorerie individuelles entre secteurs, mais également au sein d'un même secteur⁵.

Dans ce contexte, le secteur culturel, dont le poids dans l'ensemble de l'économie est estimé à 2,3 % de la valeur ajoutée et 2,6 % de la population active⁶, a connu une année 2020 mouvementée. D'une part, du fait de la prévalence des entreprises culturelles parmi les établissements recevant du public, particulièrement affectés par les mesures de restrictions ; d'autre part par le traitement public et médiatique des mesures de restrictions ayant affecté le secteur culturel, d'abord à la suite de l'annonce de la liste des commerces non essentiels, puis lors du second confinement à la suite de la mobilisation des librairies et de leur clientèle. L'attachement symbolique privilégié au livre et à la culture en général, faisant écho aux systèmes de soutien structurant habituellement l'« exception culturelle » à la française⁷, s'est ainsi vu opposer sporadiquement le pragmatisme des mesures ayant visé à endiguer l'épidémie.

1. Victor AMOUREUX, Jean-Cyprien HÉAM et Thomas LAURENT, « Les comptes de la Nation en 2020. Baisse historique du PIB mais résilience du pouvoir d'achat des ménages », *Insee Première*, n° 1860, mai 2021.

2. Pedro BRINCA, Joao B. DUARTE et Miguel FARIA-E-CASTRO, « Measuring sectoral supply and demand shocks during Covid-19 » *Federal Reserve Bank of St. Louis Working Paper*, n° 2020-011, 2020.

3. Benjamin BUREAU, Anne DUQUERROY, Julien GIORGI, Mathias LÉ, Suzanne SCOTT et Frédéric VINAS, « Une année de crise COVID : impact sur la dynamique de l'activité des entreprises en France. Évaluation sur données individuelles », *Document de travail Insee*, n° 2021-02, 2021.

4. Benjamin BUREAU, Anne DUQUERROY, Julien GIORGI, Mathias LÉ, Suzanne SCOTT et Frédéric VINAS, « L'impact de la crise sanitaire sur la situation financière des entreprises en 2020 : une analyse sur données individuelles », *Document de travail Insee*, n° 2021-03, 2021.

5. *Ibid.*

6. Laure TURNER, *Le Poids économique direct de la culture en 2019*, Ministère de la Culture, Depsdoc, coll. « Culture chiffres », 2020-1.

7. L'intervention publique fait partie intégrante de la structuration du secteur culturel à travers la présence d'établissements publics, de mécanismes de soutien ou de dispositifs de protection comme la loi sur le prix du livre.

Le secteur culturel n'est toutefois pas monolithique. Il regroupe des activités diverses, qui se sont vu imposer des contraintes légales d'intensité variable et dont la sensibilité aux mesures de restrictions n'a pas été la même. Les dix branches culturelles⁸ ont ainsi connu des évolutions de chiffres d'affaires variées, comme le montrent les travaux du Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation qui évalue à - 12% la perte de chiffre d'affaires globale des secteurs culturels marchands entre 2019 et 2020⁹.

Le suivi de ces dynamiques d'activité laisse toutefois entière la question du rôle joué par les mesures de soutien apportées au secteur culturel. Le secteur culturel a en effet bénéficié de dispositifs d'aide de grande ampleur, composés à la fois de dispositifs applicables à l'ensemble des entreprises et de mesures d'aides spécifiques¹⁰, conçues pour alléger la tension financière pesant sur les entreprises culturelles connaissant les pertes d'activité les plus prononcées. Quel a été le rôle joué par ces mesures de soutien dans l'allègement de la contrainte de financement externe des entreprises culturelles? Que peut-on dire, après un an de crise, de la fragilité financière de ces entreprises? Telles sont les questions auxquelles cette étude se propose d'apporter quelques éléments de réponse.

Ce travail s'insère dans la littérature récente estimant l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'activité et la situation financière des entreprises. Il est innovant à plusieurs titres. Méthodologiquement, l'enjeu est de pouvoir identifier les effets de la crise sanitaire sur l'activité des entreprises culturelles et de fournir une évaluation de l'effet des mesures de soutien sur leur situation financière. À la différence des études publiées jusqu'à présent, qui comparent l'activité d'une période donnée à l'activité mesurée sur la même période avant la crise¹¹, les chocs d'activité sont estimés dans cette analyse par comparaison de l'activité observée à une estimation de l'activité qui aurait été observée si la crise n'était pas survenue (estimation dite « contrefactuelle »), rendant possible un discours sur les effets spécifiques de la crise que les analyses exploitant des taux de variation annuels ne permettent pas. Plus encore, régler la focale sur les entreprises et non sur les

8. Patrimoine, livre et presse, métiers d'art, arts visuels, activités d'architecture, cinéma, spectacle vivant, jeux vidéo, audiovisuel-multimédia, enseignement artistique et culturel et activités des agences de publicité. Leur délimitation pour quantifier le poids du secteur culturel répond aux recommandations de la Commission européenne en la matière.

9. Ludovic BOURLÈS et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^e trimestre 2020*, Ministère de la Culture, Deps-doc, coll. « Note de conjoncture », 2021-2.

10. Ont par exemple été mis en place, dès mars 2020, des fonds de secours au spectacle vivant, des fonds de secours à la musique enregistrée et aux éditeurs de musique, un fonds de diffusions alternatives ou encore un fonds de compensation pour pertes de billetterie. De surcroît, les organismes de gestion collective ont converti certains fonds liés à l'action culturelle en aides financières afin d'aider les ayants droit les plus affectés par la crise.

11. L. BOURLÈS et Y. NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^e trimestre 2020*, op. cit.

seuls secteurs permet d'aller au-delà des tendances générales et de documenter l'hétérogénéité des effets observés. Cette étude complète également les analyses portées jusque-là sur le secteur culturel en fournissant, par des méthodes de microsimulation, une évaluation détaillée de la situation financière des entreprises culturelles et du rôle joué par les mesures publiques de soutien dans ce secteur. En cela, cette étude s'attache à démontrer les traits distinctifs du secteur culturel et de ses différentes branches durant toute la première année de crise.

Données

Sources mobilisées

Plusieurs sources de données individuelles sont mobilisées.

Les entreprises étudiées sont celles présentes dans les déclarations mensuelles de TVA. Ces déclarations mensuelles de TVA permettent d'estimer les dynamiques d'activité des entreprises entre 2014 et 2020 à travers le calcul de leur chiffre d'affaires, mois par mois.

Les comptes financiers des entreprises (base Fare, jusqu'à l'année 2018) permettent de simuler l'adaptation réalisée par les entreprises dans leur gestion opérationnelle et financière en 2020. Ils permettent également de disposer des effectifs salariés travaillant dans chaque entreprise étudiée et de ne conserver dans l'échantillon que les entreprises dont les montants annuels de chiffres d'affaires sont cohérents entre les déclarations de TVA et les données de bilan.

En termes de données relatives aux mesures de soutien, les reports et exonérations de cotisations patronales en 2020 (AcoSS) et le recours à l'activité partielle en 2020 (Dares) sont mobilisés. Les données relatives au Fonds de solidarité et au report de l'impôt sur les sociétés sont par ailleurs simulées. Les mesures spécifiques au secteur culturel, notamment les fonds de soutien, n'ont pas été modélisées par manque d'information statistique au niveau individuel. Toutefois, la faiblesse relative de ces mesures sectorielles par rapport aux aides transversales dans l'ensemble des aides versées au secteur culturel en 2020¹², ainsi que l'exclusion du domaine d'étude des associations et des entrepreneurs individuels (*cf. infra*), bénéficiaires de ces aides, limitent l'impact de la non-prise en compte de ces données sur les résultats présentés. Enfin, les données de l'enquête conduite en 2020, par l'Insee, sur *l'Impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité*

12. En 2021, ces aides sectorielles ont été plus importantes avec la mise en place de 6 fonds de soutien exceptionnels associés à une enveloppe de 148 millions d'euros pour accompagner la réouverture des salles ainsi que 2 milliards d'euros qui devraient être dépensés dans le cadre du plan de relance.

des entreprises ont été mobilisées pour essayer de fournir des intuitions sur les mécanismes conduisant à l'hétérogénéité intrasectorielle des situations observées¹³.

Délimitation du secteur culturel et du périmètre de l'étude

Parmi la population des entreprises françaises présentes dans les données TVA, le champ de la culture est défini en référence à la nomenclature d'activités française (NAF), par la sélection de 41 codes parmi les 732 qui composent la nomenclature à son niveau le plus désagrégé (annexe A). Ce contour relativement large englobe l'ensemble du périmètre de compétences du ministère de la Culture en France, ainsi que les agences de publicité, considérées comme culturelles du fait de leur dimension créative¹⁴. Il inclut également les activités industrielles de reproduction de produits culturels, conformément aux préconisations d'Eurostat sur la définition du secteur culturel. Les activités liées à l'imprimerie élargissent ainsi le secteur du livre et de la presse, et la reproduction d'enregistrements celui de l'audiovisuel. Le domaine des « métiers d'arts », est comptabilisé à travers la seule inclusion des activités de reliure, de fabrication d'instruments de musiques ou d'articles de joaillerie. Le périmètre des métiers d'arts utilisé dans cette étude regroupe ainsi les trois seuls métiers d'arts identifiables dans la NAF. En réalité, ce domaine culturel regroupe 281 professions, souvent regroupées dans des secteurs d'activités de la NAF avec d'autres activités. En ce sens, les métiers d'arts tels qu'appréhendés dans cette étude correspondent à une délimitation statistique usuelle de leur périmètre mais ne couvrent que très partiellement l'ensemble de ces métiers. Cet élément est important dans l'analyse des résultats. Enfin, sont exclus de l'analyse, les entrepreneurs individuels, les associations et les entreprises des secteurs éducatifs¹⁵ et financiers.

Il est également à noter que l'étude porte sur les entreprises culturelles et en ce sens, sur un périmètre restreint du secteur culturel excluant la production non marchande. En 2019, environ 18 % de la

13. Cette enquête donne des informations sur le comportement des entreprises pendant la crise : proportion de salariés en télétravail, réorganisation de la logistique commerciale pendant les confinements (développement de systèmes de vente en ligne, de vente directe, de nouveaux systèmes de livraison), développement de nouveaux produits, activités ou services, réalisation d'investissements spécifiques pendant les confinements, notamment dans les nouvelles technologies et réorganisation de l'activité via une modification des fournisseurs ou partenaires ou la mise en commun de ressources avec d'autres entreprises. Le matching a été réalisé suivant la méthodologie présentée dans B. BUREAU, A. DUQUERROY, J. GIORGI, M. LÉ, S. SCOTT et F. VINAS, « Une année de crise COVID : impact sur la dynamique de l'activité des entreprises en France. Évaluation sur données individuelles », *op. cit.*

14. *Ibid.*

15. L'exclusion du secteur éducatif réduit le périmètre du champ culturel dans notre étude à 10 domaines – patrimoine, livre et presse, métiers d'art, arts visuels, activités d'architecture, cinéma, spectacle vivant, jeux vidéo, audiovisuel-multimédia et activités des agences de publicité – contre 11 traditionnellement lorsque l'on inclut l'enseignement artistique et culturel – et 40 sous-secteurs.

production culturelle est non marchande¹⁶ (12 % pour l'ensemble de l'économie) et provient des administrations, des établissements publics ou des associations *via* des biens et services proposés à un prix représentant moins de 50 % de leur coût de production car bénéficiant de dépenses publiques¹⁷. Sur les domaines culturels retenus, certains sont très majoritairement non marchands comme le patrimoine (92 % de la production en 2019) ou le spectacle vivant (57 %), les autres ont une production quasi exclusivement marchande et sont donc couverts dans leur ensemble par le périmètre de l'étude.

Description de l'échantillon

L'échantillon de l'étude comporte 27 933 entreprises culturelles représentant 315 000 salariés et réparties entre les dix domaines culturels. L'échantillon couvre 80 % des effectifs salariés et des chiffres d'affaires déclarés par les entreprises du secteur culturel marchand en 2018¹⁸. Les microentreprises sont légèrement sous-représentées dans l'échantillon, du fait de leur souscription plus importante au régime de déclaration trimestriel – et non mensuel – de la TVA. *In fine*, l'échantillon inclut 50 % de l'ensemble des entreprises culturelles comptant au moins un salarié, mais capte la majorité de l'activité économique réalisée par le secteur en excluant des entreprises réalisant des chiffres d'affaires peu élevés.

Malgré la légère sous-représentation des très petites entreprises, l'échantillon est composé à majorité de microentreprises, regroupant

Tableau 1 – Répartition de l'échantillon du secteur culturel par taille d'entreprise

En %

Taille d'entreprise	Entreprises	Effectifs salariés	Chiffre d'affaires
Microentreprises	86,4	18,2	11,9
PME	12,5	33,1	20,7
ETI-GE	1,1	48,7	67,4
Total	100,0	100,0	100,0

Note : les répartitions des entreprises et chiffres d'affaires sont estimées sur 2019. Les effectifs salariés correspondent à ceux observés en 2018 (dernière année disponible dans les données de bilan des entreprises) pour les entreprises de l'échantillon.
Lecture : 86,4 % des entreprises de l'échantillon sont des microentreprises et représentent 18,2 % des effectifs salariés et 11,9 % de la somme des chiffres d'affaires.

Source : déclarations TVA (DGFIP) ; données Fare 2018 (Insee) ; calcul des auteurs/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2022

16. L. TURNER, *Le Poids économique direct de la culture en 2019*, op. cit.

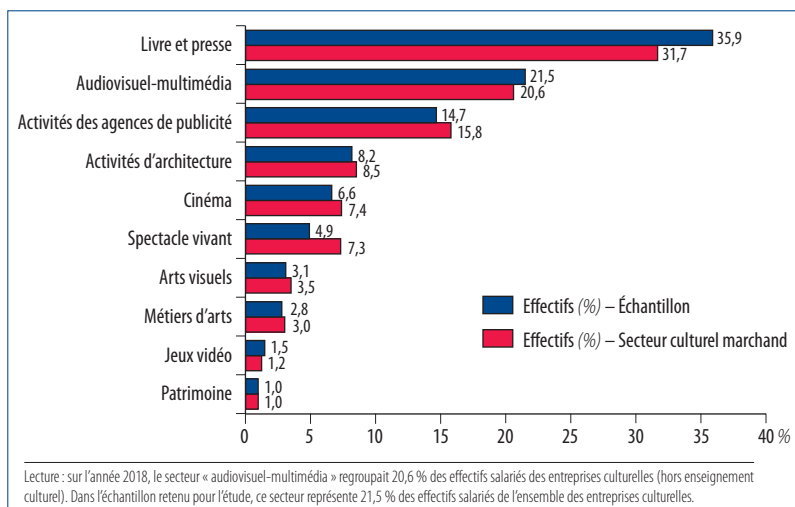
17. Subventions versées à des associations, d'une partie du budget de l'État ou des collectivités territoriales ou d'aides versées par les sociétés civiles.

18. Ces taux de couverture sont calculés à partir des données 2018 d'effectifs salariés et de chiffres d'affaires, dernier millésime disponible, et présentés dans la publication suivante : Deps-doc, *Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication*, Ministère de la Culture, 2021. En 2018, le chiffre d'affaires total des entreprises culturelles de l'échantillon était de 80 milliards d'euros.

un peu moins d'un cinquième de l'ensemble des effectifs salariés de l'échantillon (tableau 1). Les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises (ETI-GE) représentent 1 % des entreprises de l'échantillon; elles déclarent 67 % du chiffre d'affaires du secteur et regroupent la moitié des effectifs salariés.

Les dix domaines culturels étudiés sur le domaine marchand se répartissent l'activité économique et les effectifs salariés inégalement. Les secteurs du livre et de l'audiovisuel sont prépondérants. Inversement, certains domaines ne représentent qu'une part marginale du poids économique marchand de la culture, du fait de la nature essentiellement non marchande de leur activité. C'est le cas notamment du patrimoine. Dans l'échantillon retenu pour l'étude, la ventilation du chiffre d'affaires comme des effectifs salariés entre les différents domaines culturels est représentative de la distribution observée dans l'ensemble des entreprises culturelles (graphique 1).

Graphique 1 – Ventilation des effectifs salariés du secteur culturel par domaine (année 2018)



Source : déclarations TVA (DGFIP) ; données Fare 2018 (Insee) ; calcul des auteurs/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2022

Méthode

La méthode retenue dans cette étude comporte deux volets : le premier relatif à l'estimation des pertes d'activité, le second relatif à l'évaluation de la situation financière des entreprises culturelles et au rôle joué par les mesures de soutien.

L'activité des entreprises est estimée par une mesure de leur chiffre d'affaires. Les chocs d'activité correspondent à la comparaison entre niveaux de chiffres d'affaires réalisés et niveaux qu'ils auraient dû atteindre en l'absence de crise. Ces chiffres d'affaires qui auraient dû être observés en 2020 en l'absence de crise sont appelés « contrefactuels ». Ils sont estimés selon la méthodologie de Bureau *et al.*¹⁹, présentée en annexe B. Les chocs d'activité sont estimés en pourcentage.

L'analyse financière est conduite en trois temps.

Tout d'abord l'impact de la crise sanitaire sur la trésorerie des entreprises est simulé grâce à une modélisation explicite des tableaux de flux individuels²⁰. Le cadre analytique du modèle de microsimulation comptable, comparable à celui des études de la Banque d'Angleterre²¹ et de la Banque d'Espagne²², modélise explicitement les flux de trésorerie liés aux décisions d'investissement des entreprises, les flux liés aux règlements clients-fournisseurs et les flux liés aux versements de dividendes. Il se distingue en ce sens des études de l'OFCE²³, de la DG Trésor²⁴, de la Commission européenne²⁵ et de l'OCDE^{26, 27}.

Ensuite, ces résultats sont mobilisés pour évaluer le choc de trésorerie de chaque entreprise, ainsi que son éventuel besoin de financement. Cette mobilisation de la notion de besoin de financement permet d'aller au-delà du seul concept d'illiquidité²⁸, et s'appuie

19. B. BUREAU, A. DUQUERROY, J. GIORGI, M. LÉ, S. SCOTT et F. VINAS, « Une année de crise COVID : impact sur la dynamique de l'activité des entreprises en France. Évaluation sur données individuelles », *op. cit.*

20. C'est-à-dire de l'ensemble des flux de liquidités généré par l'exploitation, après prise en compte des investissements nécessaires au maintien ou au développement de l'outil de production, auquel on retranche encore le versement des dividendes et le paiement des charges d'intérêts.

21. Lena ANAYI, Richard BUTTON, Kieran DENT, James HURLEY, Marek ROJICEK, Sarah VENABLES, Matt WALDRON, Danny WALKER et Tom WISE, « Financial Stability Report – Technical annex: Updated estimates of the cash-flow deficit of UK companies in a Covid-19 scenario », Bank of England, août 2020.

22. Roberto BLANCO, Sergio MAYORDOMO, Álvaro MENÉNDEZ et Maristela MULINO, « Spanish non-financial corporations' liquidity needs and solvency after the Covid-19 shock », *Occasional Papers 2020*, Banco de España, 2020.

23. Mattia GUERINI, Lionel NESTA, Xavier RAGOT et Stefano SCHIAVO, « Firm liquidity and solvency under the Covid-19 lockdown in France », *OFCE Policy Brief*, n° 76, 2020.

24. Benjamin HADJIBEYLI, Guillaume ROULLEAU et Arthur BAUER, « Live and (don't) let die: The impact of Covid-19 and public support on French firms », *Document de travail DG du Trésor*, n° 2021/2, 2021.

25. William Connell GARCIA et Victor HO, « What types of firms become illiquid as a result of Covid-19? A firm-level perspective using French data », *European Economy - Discussion Papers*, n° 136, Directorate General for Economic and Financial Affairs, European Commission, 2021.

26. Lilas DEMMOU, Guido FRANCO, Sara CALLIGARIS et Dennis DLUGOSCH, « Liquidity shortfalls during the Covid-19 outbreak: Assessment and policy responses », *OECD Economics Department Working Papers*, n° 1647, 2021.

27. Lilas DEMMOU, Sara CALLIGARIS, Guido FRANCO, Dennis DLUGOSCH, Müge Adalet MCGOWAN, Sahra SAKHA, « Insolvency and debt overhang following the Covid-19 outbreak: Assessment of risks and policy responses », *OECD Economics Department Working Papers*, n° 1651, 2021.

28. Situation dans laquelle les entreprises épuisent l'intégralité de leur trésorerie disponible à l'actif en début d'exercice pour couvrir le déficit de liquidités issu de l'arrêt de l'activité.

sur l'idée selon laquelle les entreprises ont besoin de conserver un matelas de trésorerie opérationnel immédiatement mobilisable pour financer le cycle d'exploitation au moment de la reprise d'activité²⁹. Ce *besoin opérationnel de financement* correspond donc à l'écart entre les liquidités disponibles après un an de crise – et de potentielles variations de trésorerie négatives – et le montant de liquidités minimal nécessaire pour que l'entreprise puisse reprendre son activité à un niveau normal au moment de la sortie de crise.

Enfin, la comparaison des valeurs des chocs de trésorerie et des besoins de financement avant et après mesures de soutien permet de déduire l'effet de ces dernières sur la situation financière des entreprises après un an de crise.

Résultats

Les effets de la crise sur les pertes d'activité dans le secteur culturel

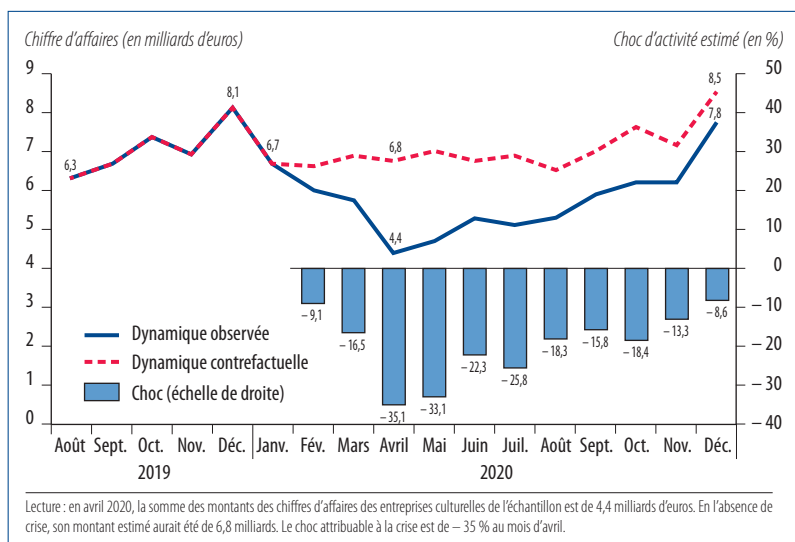
Des pertes d'activité rythmées par le calendrier des mesures de restrictions

Au niveau agrégé, de mars à décembre 2020 inclus, la perte de chiffre d'affaires estimée pour le secteur culturel est de 20 %. Autrement dit, le chiffre d'affaires du secteur culturel entre mars et décembre 2020 est inférieur de 20 % au niveau simulé qu'il aurait dû atteindre en l'absence de crise sanitaire. C'est une perte plus prononcée que celle estimée pour l'ensemble des sociétés non financières (- 15 %). Mais elle est bien en deçà de celle estimée pour les secteurs accusant les pertes les plus importantes, au premier rang desquels se trouve le secteur de l'hébergement-restauration (- 50 %). Ce choc important peut s'expliquer à la fois par l'importance de l'événementiel dans le secteur culturel, par la dépendance entre certaines activités culturelles et certains secteurs non culturels également très affectés par la pandémie (tourisme, hébergement) et par la fermeture des lieux culturels sur des périodes étendues. La perte d'activité du secteur ne se répartit d'ailleurs pas de manière homogène dans le temps. Les pertes d'activité les plus élevées ont eu lieu pendant le premier confinement. Au mois d'avril 2020, l'écart entre le montant de chiffre d'affaires qui aurait dû être observé et le montant réalisé est de - 35 % (graphique 2). La période de réouverture estivale³⁰ n'a été le témoin que d'une reprise limitée, avec des pertes d'activité estimée à - 26 % en août et - 16 % en septembre. La reprise du secteur culturel pendant l'été est inférieure à celle observée sur l'ensemble de l'économie sur la même

29. Pour le paiement des salaires, des charges, de certains investissements, etc.

30. Juin 2020-septembre 2020 inclus.

Graphique 2 – Dynamiques observées et contrefactuelles du secteur culturel en 2020



Source : déclarations TVA (DGFiP) ; calcul des auteurs/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2022

période (- 10 % sur la période allant de juin à septembre^{31, 32}), avec un niveau d'activité observé bien inférieur à celui attendu. Au quatrième trimestre, marqué par le second confinement et la fermeture, sur des durées variables, des lieux accueillant du public et de certains commerces comme les librairies, la situation du secteur culturel se rapproche légèrement de sa trajectoire attendue (- 13 %). Ce résultat est surprenant du fait de l'importance des lieux accueillant du public dans le secteur culturel et alors que l'hébergement-restauration et le secteur des « autres services » ont connu une nouvelle dégradation importante en fin d'année (- 54 % et - 33 % au quatrième trimestre respectivement).

Des pertes d'activité très différentes selon les domaines culturels

Entre mars et décembre, les différents domaines culturels ont connu des situations très contrastées (tableau 2). Certains, comme le spectacle vivant (- 68 %), le cinéma (- 45 %) et le patrimoine (- 43 %), ont été fortement touchés, alors que d'autres, comme les

31. B. BUREAU, A. DUQUERROY, J. GIORGI, M. LÉ, S. SCOTT et F. VINAS, « Une année de crise COVID : impact sur la dynamique de l'activité des entreprises en France. Évaluation sur données individuelles », *op. cit.*

32. Julien GIORGI et Suzanne SCOTT, « Pandémie de Covid-19 et pertes d'activité : évaluation de l'impact de la crise sur les trajectoires des entreprises françaises en 2020 », in *Les Entreprises en France*, coll. « Insee Références », 2021.

Tableau 2 – Chocs d’activité par domaine culturel par rapport à un scénario sans crise

En %

Domaine culturel	Choc d’activité (année 2020)	Choc d’activité (mars-décembre)
Activités des agences de publicité	- 19	- 22
Activités d’architecture	- 16	- 18
Arts visuels	- 23	- 27
Audiovisuel-multimédia	- 14	- 16
Cinéma	- 38	- 45
Jeux vidéo	+ 17	+ 21
Livre et presse	- 16	- 18
Métiers d’arts	- 11	- 13
Patrimoine	- 39	- 43
Spectacle vivant	- 59	- 68
Ensemble du secteur culturel	- 18	- 20

Lecture : la perte d’activité attribuable à la crise est de 59 % sur l’ensemble de l’année 2020 pour les entreprises culturelles du domaine du spectacle vivant.

Source : déclarations TVA (DGFiP) ; calcul des auteurs/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2022

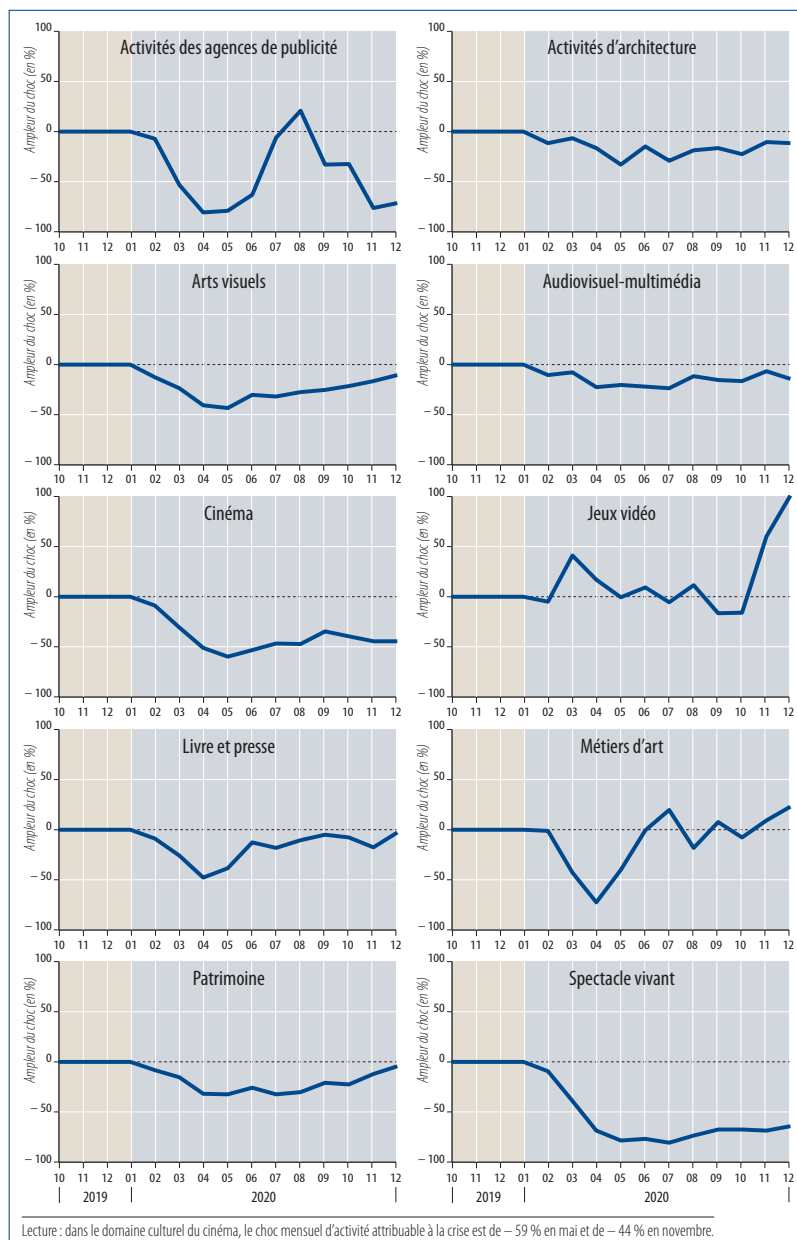
métiers d’arts (- 13 %), le secteur du livre et de la presse (- 18 %) et l’audiovisuel (- 16 %), ont été moins affectés. Le secteur du jeu vidéo constitue une exception notable puisque sur la période allant de mars à décembre 2020, ce secteur affiche un montant de chiffre d’affaires de 21 % supérieur à celui attendu hors crise et des gains d’activité très notables durant les confinements.

Dynamiquement, les secteurs, même les plus touchés, ont connu des trajectoires différentes (graphique 3). La production patrimoniale marchande a connu un rattrapage important de sa trajectoire d’activité pendant l’été, avec des gains positifs, alors que le cinéma et de manière plus marquée encore le spectacle vivant marchand ne se sont jamais réellement relancés après des chocs initiaux marqués. De même, les domaines culturels les moins affectés sur l’année peuvent correspondre à des secteurs ayant connu des chocs mensuels constants d’un mois sur l’autre à partir du mois de mars (audiovisuel), à des secteurs ayant rattrapé leur trajectoire de manière constante à partir de mars (arts visuels) ou à des secteurs ayant connu des rebonds très rapides hors des périodes de confinement (livre et presse).

Au niveau le plus fin de la nomenclature sectorielle³³ (niveau NAF, nomenclature en 732 modalités), les secteurs comptant une forte proportion d’établissements accueillant du public ou d’entreprises

33. Les séries des chocs mensuels d’activité au niveau des 40 sous-secteurs de la nomenclature sont disponibles en annexe C.

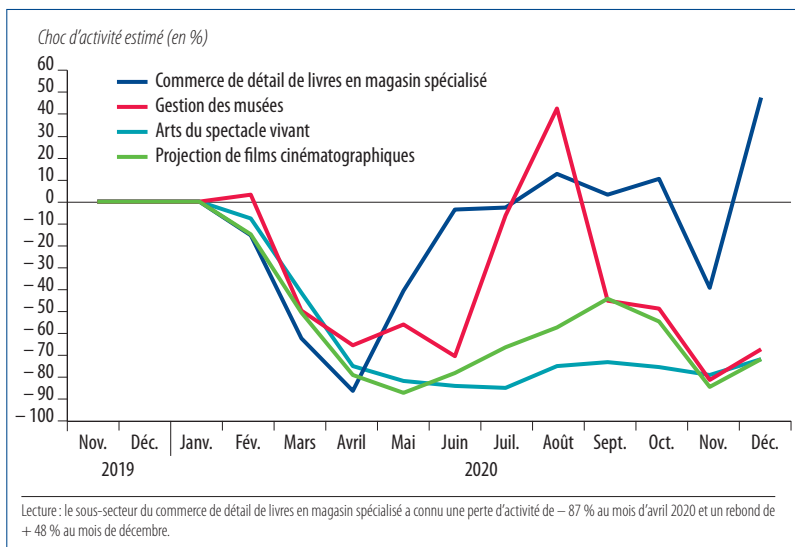
Graphique 3 – Dynamique des chocs mensuels par domaine du secteur culturel, 2019-2020. Évaluation par rapport à une situation contrefactuelle hors-crise



Source : déclarations TVA (DGFiP) ; calcul des auteurs/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2022

appartenant au secteur dit « S1³⁴ » semblent les plus sinistrés, mais avec des bilans annuels dépendant en partie de leur capacité, au moment des réouvertures, à compenser les pertes d'activité liées aux fermetures. La comparaison des secteurs de la projection cinématographique, des commerces de livres, des arts du spectacle vivant et de la gestion marchande des musées (tous concernés par des mesures de fermeture durant l'année) indique ainsi que les commerces de livres ont connu des rattrapages massifs de l'activité au moment des réouvertures (de juin à octobre et en décembre). Elles affichent des chocs positifs modérés durant l'été et un choc positif massif en décembre (+ 48 %) ³⁵ (graphique 4). Au contraire, les cinémas, pourtant ouverts entre juillet et décembre inclus, avec des conditions d'accès et des jauges certes limitées et limitantes, n'ont pu relancer leur activité que modérément en se maintenant près de 50 % en dessous de leur niveau attendu.

Graphique 4 – Comparaison de la résilience de différents sous-secteurs concernés par les mesures de fermeture



Source : déclarations TVA (DcFIP) ; calcul des auteurs/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2022

34. Le secteur S1 est défini par les modifications successives du décret du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité. La liste a été reconstruite, mois par mois, sur l'ensemble de l'année 2020 et concerne des secteurs particulièrement touchés pas la crise et les fermetures, en particulier dans la culture, mais aussi la restauration, le tourisme, l'événementiel et le sport.

35. Ce choc positif mensuel est à interpréter comme une variation par rapport au niveau qui aurait été attendu hors crise. Autrement dit, les commerces de livres ont réalisé en décembre 2020 un chiffre d'affaires 48 % supérieur à ce qui aurait dû être observé un mois de décembre sans crise, mais en prenant quand même en compte les effets de la saisonnalité hivernale liée à la période de Noël.

Des situations individuelles très hétérogènes entre secteurs et au sein de chaque secteur

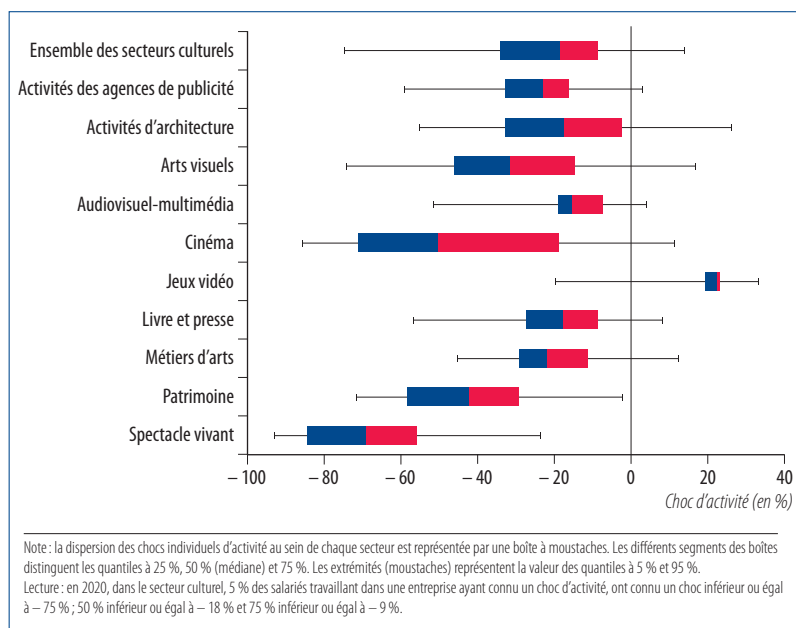
Ces dynamiques sectorielles spécifiques marquées masquent des situations individuelles très hétérogènes.

En réglant la focale sur les situations individuelles des entreprises, on remarque que les entreprises des différents domaines culturels ont connu des chocs d'activité³⁶ en moyenne différents³⁷, mais que la dispersion de ces chocs est importante, y compris au sein d'un même domaine culturel (graphique 5).

Ainsi, même au sein de secteurs fortement touchés, certaines entreprises se sont bien maintenues par rapport à la trajectoire qu'elles auraient pu connaître si la crise ne s'était pas déclenchée.

Chaque domaine culturel se caractérise donc par la présence simultanée d'entreprises très pénalisées, cessant parfois leur activité,

Graphique 5 – Distribution des chocs d'activité dans le secteur culturel (mars-décembre 2020)



Source: déclarations TVA (DGFIP); calcul des auteurs/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2022

36. Les chocs d'activité sont pondérés par les effectifs salariés des entreprises afin de donner une image représentative de la réalité des secteurs. Étudier la distribution brute des chocs conduirait à fournir une analyse des seules microentreprises, largement majoritaires dans l'échantillon.

37. Les chocs médians allant de + 23 % pour les jeux vidéo, domaine le plus préservé, jusqu'à - 69 % pour le spectacle vivant, domaine le plus fortement touché.

et à l'inverse d'entreprises atteignant leur niveau d'activité prévu malgré la crise. Au sein d'un même domaine culturel (10 domaines) les restrictions ont pu varier³⁸, conduisant par exemple différents sous-secteurs (40 sous-secteurs au total) d'un même domaine culturel à connaître des chocs médians d'activité très différents. Toutefois, le secteur ne peut pas être considéré comme l'unique facteur explicatif de la diversité des chocs individuels observés. Même au niveau le plus détaillé de la nomenclature d'activité, les chocs annuels subis par les entreprises affichent une dispersion parfois très prononcée dans chacun de ces sous-secteurs culturels (annexe D). De plus, la part de la dispersion des chocs d'activité individuels des entreprises culturelles expliquée par le sous-secteur culturel dans lequel elles exercent leur activité n'est que de 37 % en 2020. Autrement dit, 37 % de la dispersion des chocs d'activité individuels subis par les entreprises culturelles s'explique par la seule appartenance de ces entreprises à des sous-secteurs culturels différents.

Des trajectoires d'activité plus souvent « confinées » ou « déprimées », et homogènes selon le secteur culturel

L'analyse de l'ensemble des entreprises de l'économie française (pas seulement culturelles) a permis de dresser une typologie des trajectoires d'activité connues par les entreprises au cours de l'année 2020³⁹. Cette typologie distingue quatre « trajectoires types » d'activité. Les entreprises « non affectées » ont connu un choc négatif limité au début de la crise puis un rattrapage de l'activité mensuelle qu'elles auraient dû connaître en l'absence de crise. Les « résilientes » ont connu une perte plus substantielle au printemps et des chocs mensuels stables autour de - 20 % à partir du mois de juin. Les « confinées » ont connu des chocs importants lors des deux confinements et une relance limitée pendant l'été et les « déprimées » ont vu leur activité s'effondrer en mars puis ne jamais reprendre (annexe F).

La ventilation des entreprises culturelles entre ces différents profils types de trajectoires met en lumière une spécificité du secteur culturel. Avec un choc d'activité médian plus important, les entreprises culturelles sont logiquement plus représentées parmi les entreprises « confinées » et « déprimées » (16 % et 5 % respectivement contre 12 % et 2 % dans l'ensemble de l'économie) (tableau 3). Les entreprises « non affectées » sont en revanche beaucoup moins nombreuses (27 %) que dans l'échantillon total d'entreprises (42 %). À la différence de secteurs particulièrement affectés comme l'hébergement-restauration, la particularité des domaines culturels réside dans la polarisation de leurs

38. Les décisions de fermeture ont été très ciblées et ont touché des secteurs définis au niveau le plus fin de la nomenclature d'activité.

39. Détails de la typologie et de sa méthode dans B. BUREAU, A. DUQUERROY, J. GIORGI, M. LÉ, S. SCOTT et F. VINAS, « Une année de crise COVID : impact sur la dynamique de l'activité des entreprises en France. Évaluation sur données individuelles », *op. cit.*

Tableau 3 – Ventilation des effectifs salariés par profil de trajectoire d'entreprise en 2020

En %

Champ	Choc médian	Type de trajectoire			
		« non affectée »	« résiliente »	« confinée »	« déprimée »
Cinéma	- 50	13	25	50	11
Patrimoine	- 42	4	9	84	3
Arts visuels	- 32	21	44	29	6
Activités des agences de publicité	- 23	13	69	16	3
Métiers d'arts	- 22	22	71	5	1
Livre et presse	- 18	30	60	8	2
Activités d'architecture	- 18	36	44	18	2
Audiovisuel-multimédia	- 16	34	57	8	1
Jeux vidéo	+ 23	94	4	2	0
Spectacle vivant	- 70	2	9	42	47
Économie totale	- 13	42	44	12	2
Secteur culturel	- 19	27	52	16	5

Lecture : 5 % des effectifs salariés des entreprises culturelles travaillaient dans une entreprise ayant connu en 2020 une trajectoire de type « déprimée ».

Source : déclarations TVA (bGFIP) ; calcul des auteurs/DepS-doc, Ministère de la Culture, 2022

entreprises dans une catégorie de trajectoire. Par exemple, 9 entreprises du jeu vidéo sur 10 ont été « non affectées », 70 % des agences de publicités, « résilientes » et 47 % des entreprises du spectacle vivant, « déprimées ». Cette distinction est encore plus marquée avec un découpage en 40 sous-secteurs (annexe E). Bien qu'hétérogènes en termes de chocs annuels, les entreprises d'un même secteur semblent donc avoir en moyenne connu des trajectoires plus homogènes que l'ensemble des entreprises.

Malgré cela, les secteurs les plus touchés comptent des entreprises « non affectées » et inversement, on observe systématiquement une part d'entreprises « confinées » ou « déprimées » parmi les secteurs les plus préservés, et ce quel que soit le découpage adopté.

Taille des entreprises, modification d'activité et investissements dans les nouvelles technologies pendant la crise : autres facteurs explicatifs des trajectoires observées

Les raisons pouvant conduire, au-delà du secteur, à connaître une trajectoire plus favorable que la moyenne des entreprises de son secteur sont à mettre en regard des enseignements tirés du modèle paramétrique d'explication⁴⁰ de l'appartenance à chacun des profils.

40. Utilisation d'un modèle logit polytomique non ordonné mobilisant des informations sur la taille, les exportations, l'âge des entreprises et les stratégies d'adaptation de leur activité pendant l'année 2020. Utilisation des données de l'enquête Insee sur l'Impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des entreprises. Pour plus de détails voir : B. BUREAU, A. DUQUERROY, J. GIORGI, M. LÉ, S. SCOTT et F. VINAS, « Une année de crise COVID : impact sur la dynamique de l'activité des entreprises en France. Évaluation sur données individuelles », *op. cit.*

Comme ce qui est observé dans l'économie totale, les microentreprises du secteur culturel sont surreprésentées dans le profil d'activité le plus déprimé. Au contraire, les ETI-GE appartiennent à 90 % aux entreprises « non affectées » ou « résilientes ».

Les données de l'enquête Insee sur *l'Impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des entreprises* sont mobilisées et appariées sur une sous-partie de l'échantillon. Elles permettent de suggérer plusieurs pistes pour expliquer les différents types de trajectoire suivie. Notamment, l'élément prépondérant dans l'explication des différences observées, après le secteur, semble résider dans la capacité des entreprises à réorganiser leur activité, à diversifier leur offre de biens et services et à s'approprier les outils numériques, par des investissements spécifiques ou le développement de la vente en ligne. Ainsi, le développement de nouveaux produits ou services est associé dans le secteur culturel à une probabilité plus faible d'appartenir aux profils les plus déprimés. De plus, les entreprises ayant investi dans les technologies numériques et ayant développé des systèmes de vente en ligne appartiennent quasi exclusivement aux profils résilients et non affectés, et sont quasiment absentes du profil « déprimé ». Elles connaissent également des chocs annuels d'activité cinq fois plus faibles. L'ampleur de ces effets est largement plus importante dans le secteur culturel que dans le reste de l'économie, et ils sont robustes au contrôle par le secteur d'activité. À ce stade, l'interprétation doit cependant rester prudente, l'échantillon permettant de conduire ces analyses, après appariement avec des données d'enquête, ne fournissant qu'une représentativité partielle du secteur culturel. L'importance du numérique pour les domaines culturels semble néanmoins avoir été non négligeable, pouvant expliquer par ailleurs le relatif succès des secteurs de l'audiovisuel et des jeux vidéo pendant la crise. Au-delà du jeu vidéo, la crise semble avoir accéléré la numérisation et permis aux entreprises du secteur culturel se lançant dans cet effort de numérisation de mieux préserver en moyenne leur trajectoire d'activité. Cette numérisation accrue de la consommation culturelle, si elle mérite d'être analysée précisément, peut trouver des éléments de confirmation dans les évaluations effectuées par Médiamétrie indiquant un accroissement des audiences des plateformes de streaming musical de près de 40 % et attribuant les trois quarts des revenus de la musique enregistrée aux écoutes sur les plateformes de streaming musicaux en 2020⁴¹.

41. Médiamétrie, « L'année Internet 2020 », Communiqué de presse, 17 février 2021.

L'analyse financière de la situation des entreprises culturelles en 2020

Des chocs importants de trésorerie plus fréquents dans le secteur culturel

Au-delà des pertes d'activité, les conséquences économiques de la pandémie de Covid-19 peuvent être étudiées par l'évaluation de la situation financière des entreprises. Cette dernière dépend non seulement du montant de chiffre d'affaires réalisé, mais également des coûts de production et de fonctionnement des entreprises. Pendant la crise, l'adaptation de la gestion opérationnelle et financière (par exemple l'ajustement des comportements d'investissement ou de versement de dividendes) ainsi que les mesures de soutien ont également pu jouer un rôle dans l'allègement de la tension financière subie par les entreprises.

Au niveau individuel, l'examen des chocs de trésorerie permet de fournir une approximation microéconomique des fluctuations de la dette nette de chacune des entreprises à l'issue de l'année 2020. Ces chocs de trésorerie correspondent aux flux de liquidités générés par l'exploitation après prise en compte des investissements nécessaires au maintien ou au développement de l'outil de production et auxquels on retranche encore le versement des dividendes et le paiement des charges d'intérêts. Un choc de trésorerie négatif s'interprète comme une augmentation de la dette nette de l'entreprise concernée sur l'année écoulée. Estimés dans un premier temps en termes monétaires, ils sont exprimés dans le reste de l'étude en termes de nombre de jours d'activité nécessaire à l'entreprise pour réaliser un chiffre d'affaires égal au montant de son choc de trésorerie⁴².

Pour chaque entreprise, sa variation de trésorerie est estimée en incorporant les montants perçus au titre du recours aux mesures de soutien. La simulation est également effectuée en n'incorporant pas ces aides. La comparaison de ces deux valeurs permet d'estimer le rôle joué par les mesures de soutien sur la trésorerie de chaque entreprise.

Une manière simplifiée d'appréhender la distribution des chocs de trésorerie individuels est d'étudier la répartition des entreprises du secteur culturel – en les pondérant par leurs effectifs⁴³ – entre les entreprises ayant fait face à des chocs de trésorerie importants (c'est-à-dire supérieur au chiffre d'affaires réalisé en moyenne par l'entreprise sur une période de 30 jours) ou modérés (entre 0 et 30 jours) ou ayant

42. Par exemple, un choc de trésorerie de 100 euros sera exprimé, pour une entreprise connaissant un chiffre d'affaires quotidien moyen de 10 euros, comme étant un choc de trésorerie de « 10 jours de chiffre d'affaires ».

43. Sauf mention contraire, les résultats de trésorerie sont pondérés par les effectifs afin de mieux rendre compte de la distribution des situations de l'ensemble des entreprises plutôt que de la distribution des seules microentreprises, largement majoritaires dans l'échantillon. En termes d'interprétation, les pourcentages sont donc à interpréter comme les pourcentages de salariés se retrouvant dans chaque catégorie d'ampleur de chocs. Par facilité d'écriture, le terme « entreprise » pourra parfois être utilisé en faisant référence à ces résultats pondérés.

connu des chocs de trésorerie positifs, pouvant également être importants ou modérés.

Le secteur culturel est surreprésenté dans les catégories de chocs négatifs de trésorerie, en particulier parmi les chocs importants, par rapport à l'économie totale, avant comme après prise en compte des mesures de soutien (39 % dans le secteur culturel contre 29 % dans l'ensemble de l'économie avant soutien – graphique 6 – et 31 % contre 21 % après soutien – graphique 7). Au sein des différents domaines culturels, le cinéma, le patrimoine et le spectacle vivant connaissent la plus forte proportion de salariés travaillant dans des entreprises connaissant des chocs de trésorerie supérieurs à 30 jours de chiffre d'affaires. Les micro ou très petites entreprises (TPE) et les entreprises de taille moyenne (PME) sont en moyenne plus affectées par des chocs négatifs que les entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises (ETI-GE). Dans l'ensemble, l'adaptation du comportement des entreprises culturelles, en termes d'investissement notamment, et le recours aux mesures de soutien ne permettent pas de compenser les pertes d'activité et d'éviter une augmentation de la dette nette des entreprises les plus touchées. Les entreprises au profil d'activité « déprimée » sont surreprésentées parmi celles qui enregistrent les chocs de trésorerie importants.

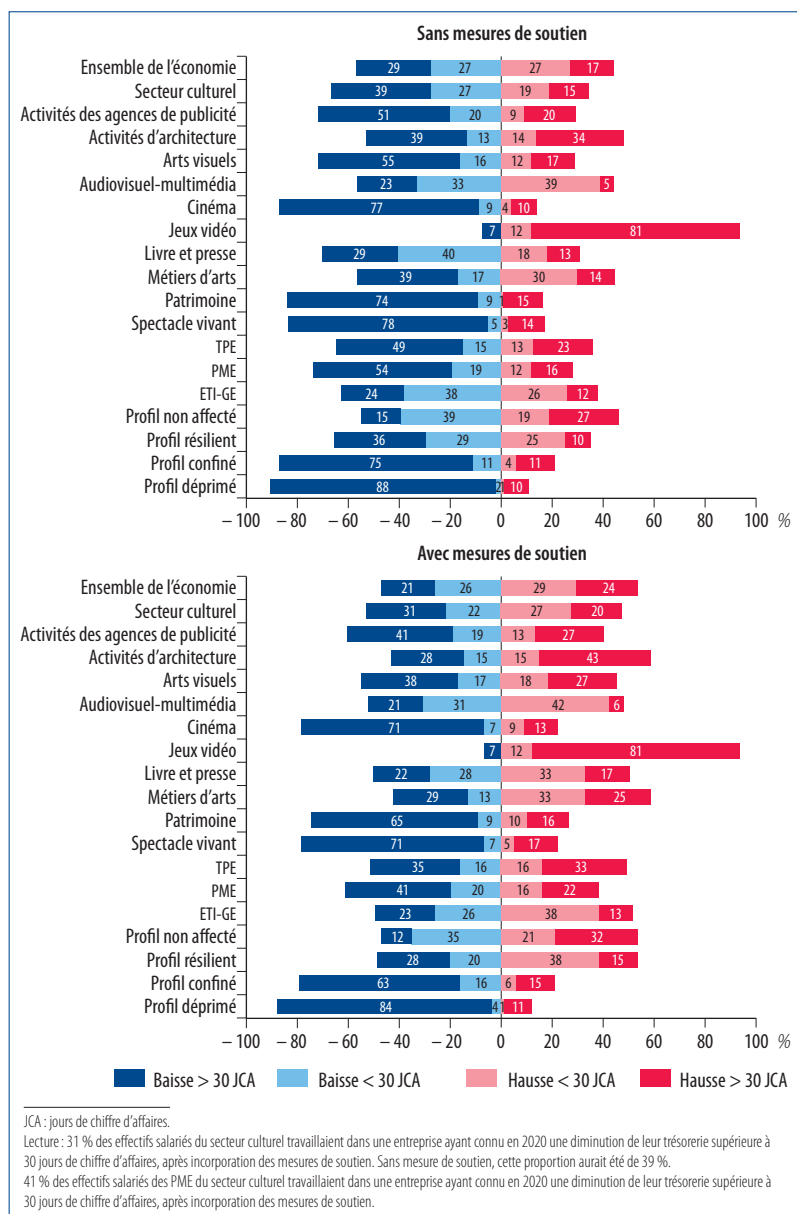
Le recours aux mesures de soutien rapproche la distribution des chocs de trésorerie de la situation une année sans crise

Pour autant, sur l'ensemble du secteur culturel, les mesures de soutien permettent de faire passer la proportion d'entreprises connaissant des pertes de liquidités de 66 % à 53 % (graphiques 6 et 7) rapprochant en cela la distribution des chocs de trésorerie de ce qui s'observe une année normale⁴⁴. Autrement dit, le recours aux aides permet bien de réduire le choc de trésorerie moyen et la proportion d'entreprises connaissant des chocs négatifs. Les mesures ne parviennent toutefois que faiblement à réduire la dispersion des situations observées. Même après soutien, les proportions d'entreprises fortement affectées (31 %) comme fortement excédentaires (20 %) excèdent celles observées une année sans crise.

Cette tendance de la crise Covid à produire des distributions de situations individuelles moins concentrées autour de leur médiane s'observe dans l'ensemble de l'économie, mais plusieurs interprétations spécifiques au secteur culturel peuvent être suggérées. D'une part, certains domaines culturels fortement touchés (spectacle

44. Lors d'une année sans crise, la proportion de chocs de trésorerie positifs et négatifs est équilibrée et centrée en zéro avec une variance plutôt faible. Autrement dit, même sans évènement conjoncturel de premier plan, certaines entreprises connaissent des situations excédentaires et d'autres déficitaires à l'issue d'une année civile, en proportions plutôt équivalentes, que ce soit dans le secteur culturel comme dans l'ensemble de l'économie.

Graphique 6 et 7 – Ventilation des chocs de trésorerie des entreprises du secteur culturel avant et après soutien sur l'année 2020 (pondération par les effectifs)



Sources : déclarations TVA (dGFIP), Fare 2018, Dares, Acoiss ; calculs des auteurs/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2022

vivant, cinéma) ont ainsi connu des chocs de trésorerie pouvant aller bien au-delà de 30 jours de chiffre d'affaires, malgré des montants importants versés au titre des mesures de soutien. Inversement, certains domaines du secteur culturel, par exemple le jeu vidéo, ont plutôt bénéficié des périodes de confinement et connaissent donc une situation très différente de celle du secteur culturel dans son ensemble. Dans le secteur du jeu vidéo, 81 % des entreprises ont ainsi connu des variations positives importantes de leur trésorerie. D'une manière générale, le fait que certaines entreprises du secteur culturel aient réussi à sortir bénéficiaires à l'issue de l'année 2020 illustre également, au-delà de la dimension sectorielle, l'inégale capacité d'adaptation de leur activité dont ont fait preuve les entreprises et qui a pu conduire à des situations financières variées après un an de crise, y compris au sein d'un même secteur.

Les mesures d'aides affectent modérément la répartition des entreprises entre les différentes catégories de chocs

L'analyse des transitions entre les différentes catégories d'ampleur de chocs montre que les mesures d'aide n'ont pas pu entièrement compenser les pertes des entreprises les plus affectées : parmi les salariés des entreprises connaissant un choc de trésorerie « important » avant soutien, environ 80 % se trouvent toujours post-soutien dans une entreprise avec un choc « important » de trésorerie et seuls 3 % transitent vers une situation excédentaire (tableau 4). Pour les entreprises subissant un choc de trésorerie avant aides moins important, le recours aux mesures de soutien permet à 40 % des salariés de basculer vers une situation excédentaire.

Ces ordres de grandeur sont comparables à ceux observés dans l'ensemble de l'économie, avec une transition légèrement plus faible des entreprises fortement touchées (81 % ne changeant pas de

Tableau 4 – Effet des mesures de soutien dans la transition entre différentes catégories d'ampleur de chocs de trésorerie

En %

	Avec mesures de soutien				
	Baisse > 30 jours de CA	Baisse < 30 jours de CA	Hausse < 30 jours de CA	Hausse > 30 jours de CA	
Sans mesures de soutien					
Baisse > 30 jours de CA	81	16	2	1	100
Baisse < 30 jours de CA	0	59	38	3	100
Hausse < 30 jours de CA	0	0	82	18	100
Hausse > 30 jours de CA	0	0	0	100	100

Lecture : parmi les entreprises qui auraient subi un choc de trésorerie équivalent à plus de 30 jours de chiffre d'affaires sans aides, 16 % des salariés appartiennent après soutien à des entreprises dont le choc de trésorerie correspond à une baisse de moins de 30 jours de chiffre d'affaires.

Sources : déclarations TVA (DGFiP), Fare 2018, Dares, Acoess ; calculs des auteurs/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2022

catégorie post-aides contre 76 % dans l'ensemble de l'économie) mais légèrement supérieure pour les entreprises touchées modérément (59 % d'immobilité pour les entreprises connaissant des chocs compris entre 0 et 30 jours de chiffre d'affaires avant soutien contre 71 % dans l'ensemble de l'économie).

Un besoin opérationnel de financement limité et pesant inégalement sur les entreprises culturelles

Les entreprises connaissant une variation négative de leur trésorerie peuvent éponger ces pertes financières en mobilisant tout ou partie de leurs liquidités disponibles en début d'exercice, c'est-à-dire en début d'année. Toutefois, même après avoir absorbé ce choc, elles doivent être capables de conserver un montant minimal de liquidités dans la perspective d'une sortie de crise et d'une reprise de leur activité à un niveau normal. L'écart entre ce montant nécessaire, tel qu'estimé dans notre modèle, et les liquidités effectivement disponibles après le choc de trésorerie constitue, lorsqu'il existe, un besoin opérationnel de financement pour les entreprises auquel ces dernières devront avoir répondu au moment de la reprise de leur activité.

Dans notre modèle, les trois quarts des entreprises culturelles connaissant une variation négative de trésorerie se trouvent également en situation de besoin opérationnel de financement. Autrement dit, trois entreprises sur quatre connaissant un choc de trésorerie négatif ne disposaient pas du stock de liquidités nécessaire au début de l'année pour pouvoir absorber ce choc et conserver un montant minimal de trésorerie nécessaire dans l'optique de la reprise d'activité.

Plus généralement, à l'issue de l'année 2020, 37 % des entreprises culturelles sont en situation de besoin opérationnel de financement, après prise en compte des mesures de soutien. La distribution par taille de ces entreprises est très similaire à celle de l'ensemble de la population des entreprises : 38 % des microentreprises du secteur culturel marchand, 45 % des TPE et 52 % des ETI-GE terminent l'année avec un besoin de financement opérationnel positif. Ces entreprises en besoin de financement regroupent 46 % des salariés des secteurs culturels marchands dont près de la moitié (48 %) travaillent dans des ETI-GE et seulement 15 % dans des microentreprises.

Au-delà des tailles d'entreprises, on constate de fortes différences entre les différents domaines culturels (tableau 5). Dans le secteur du jeu vidéo, seuls 3 % des effectifs salariés travaillent dans des entreprises en besoin de financement, contre près de 70 % pour le spectacle vivant. Pour un même secteur d'activité, les ETI-GE se retrouvent parfois moins régulièrement que les autres entreprises avec un besoin de financement (activités d'architecture, patrimoine), parfois plus (cinéma, spectacle vivant), sans qu'aucune relation univoque n'apparaisse entre la taille

Tableau 5 – Part des entreprises avec besoin opérationnel de financement fin 2020 par domaine d'activité et taille d'entreprise (pondération par les effectifs)

En %

Domaine culturel	ETI-GE	PME	TPE	Ensemble
Activités des agences de publicité	55,4	52,3	41,7	51,4
Activités d'architecture	7	27,7	33,6	30
Arts visuels	68,1	43,3	40,2	44,6
Audiovisuel-multimédia	47,3	65,5	43,6	49,9
Cinéma	69,8	60,9	59,7	64,9
Jeux vidéo	0	13,5	23,5	2,9
Livre et presse	40,1	47,6	34	41,7
Métiers d'arts	30,5	39,9	26,3	33,9
Patrimoine	0	31,2	29,2	22,5
Spectacle vivant	92,3	65,2	64,4	69,5

Lecture : 30 % des salariés travaillant dans les entreprises des activités d'architecture sont employés par des entreprises connaissant un besoin opérationnel de financement strictement positif fin 2020, post-mesures de soutien.

Sources : déclarations TVA (CGFIP), Fare 2018, Dares, Acoess ; calculs des auteurs/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2022

d'entreprise et le pourcentage de ces dernières se retrouvant avec un besoin de financement à la fin de l'année.

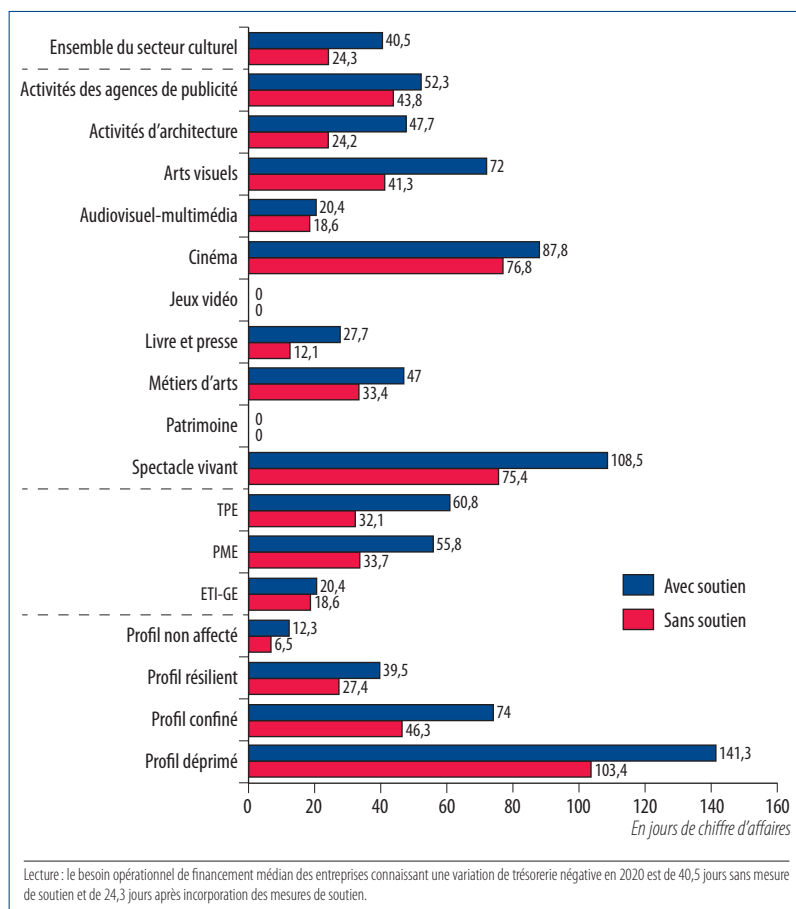
Le besoin total après soutien est relativement important, puisqu'il s'élève sur notre échantillon à 5,4 milliards d'euros. Ce montant d'endettement total supplémentaire pèse essentiellement sur les ETI-GE (2,3 milliards, soit 43 %) et les PME (42 %). Par rapport au besoin de financement simulé hors mesures de soutien (6,4 milliards d'euros), le besoin post-soutien connaît une diminution de - 16 %. En termes monétaires, cette réduction d'un milliard d'euros du besoin de financement permise par les aides bénéficie de manière relativement équilibrée aux TPE (besoin de financement total diminué de 260 millions, soit 26 % de la réduction du besoin total), aux PME (42 %) et aux ETI-GE (32 %). Par entreprise, la réduction moyenne du besoin de financement exprimé en euros est toutefois nettement plus importante pour les ETI-GE que pour les PME et TPE, à la fois à cause d'un effet de taille, mais aussi du fait que les 32 % de la réduction totale du besoin de financement dont elles bénéficient se ventilent entre un nombre plus faible d'entreprises.

Le poids relatif du besoin de financement des entreprises connaissant une variation négative de trésorerie en 2020 est inégal entre les secteurs

Le poids relatif de ces montants de liquidités nécessaires aux entreprises varie toutefois en fonction des caractéristiques de ces dernières. Comme pour les chocs de trésorerie, l'expression des besoins de financement en termes de jours de chiffre d'affaires permet de comparer les besoins de ressources additionnelles devant faire l'objet d'un financement à fin 2020 pour l'ensemble des entreprises du secteur culturel.

Il est intéressant de restreindre dans un premier temps l'analyse aux entreprises connaissant une variation de trésorerie négative à l'issue de l'année 2020. Si 75 % d'entre elles sont de fait en situation de besoin de financement, l'intensité de leur besoin est hétérogène. Il varie selon la taille des entreprises et leur secteur d'activité (graphique 8). Après soutien, le besoin médian de financement, exprimé en jours de chiffre d'affaires est ainsi nettement plus élevé dans les secteurs du cinéma (77 jours) et du spectacle vivant (75 jours) que dans ceux du livre et de la presse (12 jours), de l'audiovisuel (18 jours) et des

Graphique 8 – Besoin opérationnel médian de trésorerie parmi les entreprises du secteur culturel connaissant une variation négative de trésorerie en 2020



Sources : déclarations TVA (DGFiP), Fare 2018, Dares, Acoiss ; calculs des auteurs/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2022

activités d'architecture (24 jours). Certains secteurs (activités des agences de publicité, arts visuels, métiers d'arts) sont dans une position intermédiaire, avec des besoins compris entre 30 et 45 jours de chiffre d'affaires. À l'inverse, les secteurs du patrimoine et des jeux vidéo se caractérisent par un besoin opérationnel médian nul, même parmi les entreprises connaissant des variations négatives de trésorerie.

À l'exception du secteur du patrimoine marchand, les besoins de financement sont donc fortement corrélés aux chocs d'activité, les secteurs aux pertes les plus prononcées étant aussi ceux pour lesquels les besoins sont les plus importants. Ce lien étroit entre pertes d'activité et besoins de financement est confirmé par le lien entre le besoin opérationnel de financement et le profil de trajectoire des entreprises, les entreprises déprimées connaissant, même après mesures de soutien, un besoin 16 fois supérieur à celui estimé pour les entreprises « non affectées ». Autrement dit, l'ajustement du comportement des entreprises durant la crise ainsi que les mesures de soutien reçues ne permettent pas de décorrélérer les pertes d'activité subies et les besoins de financement. Les mesures d'aides, si elles permettent d'atténuer les besoins de financement, peinent à rapprocher la situation des entreprises dont l'activité a été la plus déprimée de celles dont l'activité a été la plus préservée.

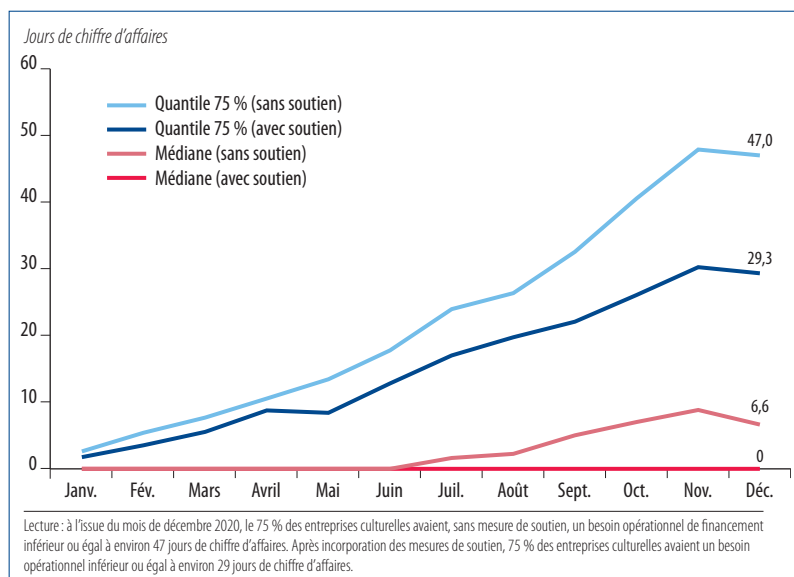
Les mesures de soutien homogénéisent le poids relatif du besoin de financement par taille d'entreprise, mais moins par secteur

Les mesures d'aides contribuent à alléger le besoin de financement de manière hétérogène entre les différents domaines culturels. Sur l'ensemble du secteur, elles permettent de réduire le besoin relatif médian de financement des entreprises connaissant une variation négative de trésorerie en 2020 de 40 % (de 40 à 24 jours de chiffre d'affaires). Cette réduction bénéficie relativement plus à certains secteurs comme les activités d'architecture (- 49 %), les arts visuels (- 42 %) ou le secteur du livre (- 56 %) alors que d'autres comme le cinéma (- 12 %) et l'audiovisuel-multimédia (- 8 %) en ont relativement moins bénéficié. Par taille d'entreprises et tous secteurs confondus, on remarque que les dispositifs de soutien concourent à une homogénéisation des situations. Les TPE (61 jours) et les PME (56 jours) connaissent, avant soutien, des besoins opérationnels largement plus importants que les ETI-GE (20 jours), mais elles représentent également les entreprises pour lesquels les mesures d'aides ont le plus réduit le besoin (- 47 % pour les TPE et - 40 % pour les PME contre - 9 % pour les ETI-GE).

Après mesures de soutien, plus de la moitié des entreprises culturelles n'ont pas de besoin de financement mais une minorité d'entreprises demeurent en situation très précaire

Si l'on se concentre sur le besoin médian de l'ensemble de la population des entreprises, le constat est évidemment différent, puisque ce chiffre prend en compte l'ensemble des entreprises du secteur culturel, même celles n'ayant pas connu de variation de trésorerie négative. Le besoin médian sur l'ensemble de ces entreprises est donc largement inférieur à ce qui est observé sur les entreprises en situation déficitaire. Sur l'ensemble du secteur culturel, le besoin médian est nul après soutien, ce qui signifie qu'au moins la moitié des entreprises ne formulent pas de besoin d'endettement supplémentaire à la fin de l'année. Sans les mesures de soutien, ce besoin médian serait de près de 7 jours de chiffre d'affaires (graphique 9). Le besoin médian nul après soutien ne doit pas venir masquer les besoins prononcés plus haut dans la distribution. Par exemple, un quart des entreprises connaissent un besoin de liquidité d'au moins 30 jours de chiffre d'affaires après incorporation des mesures de soutien. Ce besoin correspondant au troisième quartile de la distribution est réduit de 37 % du fait des seules mesures d'aides. De fait, la compréhension fine de la situation financière des entreprises culturelles impose d'aller au-

Graphique 9 – Évolution du besoin opérationnel de financement sur l'ensemble des entreprises culturelles (pondération par les effectifs) en 2020



Sources : déclarations TVA (DGFiP), Dares, Acoiss ; calculs des auteurs/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2022

delà de la seule observation des tendances centrales des distributions étudiées puisqu'un nombre minoritaire d'entreprises formulent *in fine* des besoins importants.

Dynamiquement, le besoin de financement à l'issue de chaque mois a été croissant dans le temps, les entreprises ne bénéficiant pas des périodes de réouvertures pour réalimenter leur trésorerie^{45, 46}.

Conclusion

Si les mesures de soutien ont permis de réduire sensiblement le besoin de financement externe des entreprises culturelles à l'issue de l'année 2020, ce dernier demeure conséquent pour une bonne partie des entreprises culturelles et semble peser largement plus sur les secteurs dépendant de l'accueil du public et des rencontres physiques. Ces besoins ont dû faire l'objet d'un financement externe, que des mesures de financement comme le prêt garanti par l'État ont pu soutenir en partie. Plus encore, l'année 2021 a été marquée par une augmentation de l'intensité des aides sectorielles spécifiques dans le secteur culturel, dont l'allocation a pu également contribuer à une réduction de la tension de la trésorerie des entreprises culturelles.

La question des effets de la crise sur le secteur culturel n'a par ailleurs pas été épuisée et recouvre de nouvelles dimensions. Au-delà de la poursuite des estimations des pertes d'activité et des diagnostics financiers se pose la question des conséquences de la crise sanitaire et de ses perspectives à court terme, pour les lieux accueillant du public en général, et pour les lieux culturels en particulier, comme les musées, les salles de spectacles ou de cinéma.

Plus généralement, la pandémie de Covid-19 soulève des questions centrales dans les évolutions structurelles auxquelles le secteur culturel fait face, particulièrement en termes de numérisation des services et de l'accès aux consommations culturelles. Se pose alors la question de la pérennité des effets observés en 2020 et pendant les confinements, et notamment celui de la substitution potentielle des offres numériques et physiques de consommations culturelles. Plus encore, doit être interrogé le rôle de la numérisation accrue des pratiques culturelles dans l'évolution des inégalités sociales et territoriales d'accès à la culture.

45. Au contraire, certains secteurs très affectés par les mesures de fermeture comme l'hébergement-restauration ont été capables de réduire sensiblement leur besoin de financement pendant la période de réouverture estivale.

46. Benjamin BUREAU, Anne DUQUERROY, Julien GIORGI, Mathias LÉ et Suzanne SCOTT, « Le secteur de l'hébergement-restauration à travers la crise sanitaire de 2020 », in *Les Entreprises en France*, *op. cit.*

Annexes

A – Délimitation du secteur culturel

Tableau 1 – Délimitation du champ culturel

Secteur	Codes NAF
Patrimoine	9101Z – Gestion des bibliothèques et des archives 9102Z – Gestion des musées 9103Z – Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires
Livre et presse	1811Z – Imprimerie de journaux 1812Z – Autre imprimerie (labour) 1813Z – Activités de prépresse 5811Z – Édition de livres 5813Z – Édition de journaux 5814Z – Édition de revues et périodiques 6391Z – Activités des agences de presse 4761Z – Commerce de détail de livres en magasin spécialisé 4762Z – Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé 7430Z – Traduction et interprétation
Métiers d'arts	1814Z – Reliure et activités connexes 3212Z – Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie 3220Z – Fabrication d'instruments de musique
Arts visuels	9003A – Création artistique relevant des arts plastiques 9003B – Autre création artistique 7410Z – Activités spécialisées de design 7420Z – Activités photographiques
Activités d'architecture	7111Z – Activités d'architecture
Spectacle vivant	9001Z – Arts du spectacle vivant 9002Z – Activités de soutien au spectacle vivant 9004Z – Gestion de salles de spectacles
Cinéma	5911C – Production de films pour le cinéma 5912Z – Postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision 5913A – Distribution de films cinématographiques 5914Z – Projection de films cinématographiques
Jeux vidéo	5821Z – Édition de jeux électroniques
Audiovisuel-multimédia	4763Z – Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé 5913B – Édition et distribution de vidéos 5911A – Production de films et de programmes pour la télévision 5911B – Production de films institutionnels et publicitaires 1820Z – Reproduction d'enregistrements 5920Z – Enregistrement sonore et édition musicale 6010Z – Édition et diffusion de programmes radio 6020A – Édition de chaînes généralistes 6020B – Édition de chaînes thématiques 7722Z – Location de vidéocassettes et disques vidéo
Activités des agences de publicité	7311Z – Activités des agences de publicité
Enseignement artistique et culturel	8552Z – Enseignement culturel

Note : le domaine de l'enseignement artistique et culturel n'est pas retenu dans le périmètre final de l'étude.

B – Méthode d'estimation des chocs d'activité

Les chocs d'activité de chaque entreprise sont estimés par la différence entre le chiffre d'affaires observé et le chiffre d'affaires qui aurait prévalu en l'absence de crise, ou chiffre d'affaires contrefactuel. Ce chiffre d'affaires contrefactuel est estimé en deux étapes.

La première étape consiste à estimer un chiffre d'affaires contrefactuel total par secteur et catégorie de taille. On distingue 16 secteurs, de la nomenclature agrégée A17, et 3 tailles d'entreprise: les microentreprises, les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises (ETI-GE), soit 48 groupes.

Le chiffre d'affaires total de ces groupes *secteur* × *taille* est calculé mensuellement entre janvier 2015 et janvier 2020. Les observations sur cette période sont utilisées pour modéliser la dynamique hors crise de chacun des groupes. Pour chaque groupe *s*, la modélisation consiste en une stationnarisation puis une sélection du meilleur couple (p_s, q_s) de paramètres d'ordres auto-régressif et de moyenne mobile à incorporer dans un modèle SARIMA. Le couple sélectionné est celui minimisant le critère AIC parmi 64 combinaisons possibles de paramètres.

In fine, cette procédure permet d'obtenir une modélisation robuste de chacune des séries *secteur* × *taille* transformée et stationnarisée correspondant à l'équation (1). En notant $Y_{t,s}$ le chiffre d'affaires du groupe *secteur* × *taille* *s* le mois *t* et $X_{t,s} = \log(\hat{Y}_{t,s}) - \log(Y_{t-12,s})$:

$$(1) \quad X_{t,s} = (\varphi_{1,s} X_{t-1,s} + \dots + \varphi_{p_s,s} X_{t-p_s,s}) + \varepsilon_{t,s} - (\psi_{1,s} \varepsilon_{t-1,s} + \dots + \psi_{q_s,s} \varepsilon_{t-q_s,s})$$

Ces équations sont mobilisées pour calculer la prévision linéaire optimale mensuelle $\hat{X}_{t,s}$ de chaque série entre février et décembre 2020 et en déduire $\hat{Y}_{t,s}$ correspondant à l'estimation du chiffre d'affaires qui aurait été observé sans crise sur chaque mois de 2020 pour chaque groupe *secteur* × *taille*.

La seconde étape consiste à répartir le chiffre d'affaires contrefactuel total estimé en première étape entre toutes les entreprises d'un groupe *secteur* × *taille*. Cette ventilation du chiffre d'affaires se fait mois par mois, en commençant par février 2020 pour finir par décembre 2020. La part de marché mensuelle de chaque entreprise dans son groupe d'appartenance incorpore la saisonnalité propre de son activité et sa dynamique récente de développement. La part individuelle attribuée au premier mois *t* (ici février 2020) de la prévision à chaque entreprise *i* du groupe *secteur* × *taille* *s* vaut:

$$(2) \quad \widehat{S}_{i,s,t} = \frac{1}{2} (S_{i,s,t-12} + \frac{1}{3} \sum_{j=1}^3 S_{i,s,t-j}) \cdot \left(1 + \frac{1}{2} \frac{(\sum_{j=1}^3 Y_{i,t-j} - \sum_{j=1}^3 Y_{i,t-12-j})}{\frac{1}{2} (\sum_{j=1}^3 Y_{i,t-j} + \sum_{j=1}^3 Y_{i,t-12-j})} \right)$$

La part de marché attribuée à chaque entreprise au mois de février 2020 correspond à la moyenne de sa part de marché sur les trois mois précédents et de sa part de marché en février 2019, à laquelle on ajoute un coefficient de pondération individuelle visant à incorporer la tendance de croissance ou décroissance de l'entreprise sur l'année écoulée. Ces parts de marché mensuelles sont ensuite ajustées de sorte à se sommer à 1 au sein de chaque groupe *secteur* × *taille*. Le chiffre d'affaires contrefactuel individuel s'obtient en multipliant la part de marché individuelle ainsi estimée par l'activité totale du groupe *secteur* × *taille* auquel appartient l'entreprise. Le choc d'activité mensuel estimé est la différence entre le chiffre d'affaires observé et ce chiffre d'affaires contrefactuel.

La part et le montant d'activité contrefactuels du mois de mars (t + 1) sont calculés en s'appuyant sur la même équation (2), mais où la part de marché du mois précédent (février) n'est pas celle observée, mais celle estimée à l'étape précédente, et ainsi de suite jusqu'en décembre (t + 10).

C – Dynamique des chocs mensuels d'activité au niveau NAF 732

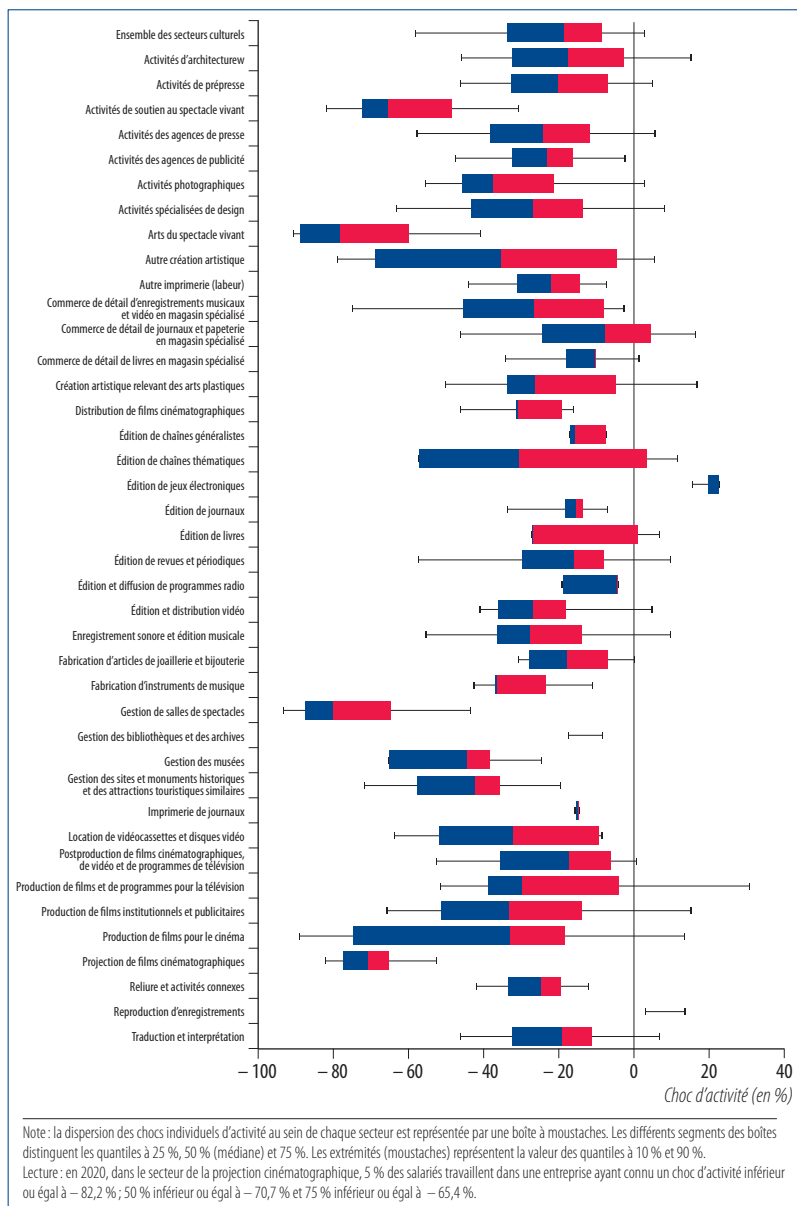
	Chocs mensuels (%)											
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Activités d'architecture	0	-11,4	-6,5	-16,2	-32,6	-14,7	-28,9	-18,5	-16,5	-22,7	-10,4	-11,8
Activités de prépresse	0	-6,2	-26,5	-39,4	-31	-17,2	-23	-10,1	-15,2	-17,3	-15,3	-10,9
Activités de soutien au spectacle vivant	0	-13,1	-32,6	-59	-71,5	-68,6	-73	-68,2	-60,2	-55,1	-55,1	-53,5
Activités des agences de presse	0	-25,2	-18,2	-35,1	-32,3	3,9	-19,9	-45,3	-8,4	-40,7	-15,4	-16,8
Activités des agences de publicité	0	-8,1	-15,1	-31,6	-32,5	-25,8	-32	-29,9	-21	-22,4	-11,9	-4,6
Activités photographiques	0	-17,4	-33,8	-41,8	-51,1	-39,2	-45,7	-30	-18,1	-14,5	-1	6,3
Activités spécialisées de design	0	-10,4	-18,1	-38,5	-39,2	-24,8	-27,1	-30,5	-28,6	-24,3	-24,3	-19,1
Arts du spectacle vivant	0	-7,9	-42,3	-76,1	-82,7	-85,3	-86,1	-75,8	-74,3	-76,6	-79,9	-73
Autre création artistique	0	-19,9	-35,8	-64,6	-57,7	-48,6	3,6	60,1	-57,1	-41,7	-22,6	-26,6
Autre imprimerie (labeur)	0	-4,7	-24,4	-47,7	-38,7	-22,5	-25,1	-13,2	-16,1	-17,8	-17,6	-10,2
Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	0	-19	-43,9	-72,4	-45,5	-0,6	-44,2	-12,3	4,5	-27,6	-47,5	15,2
Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	0	-5,4	-37,3	-48,9	-22,6	-5,1	0,7	16,9	-0,6	-6	-20,9	5
Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	0	-15,4	-63,4	-87,4	-41,1	-3,7	-2,9	12,7	3,1	10,6	-39,7	48,2
Création artistique relevant des arts plastiques	0	-10,1	-18,1	-35,4	-33	-32,2	-32,8	-40,5	4,9	-2	-1,4	8,7

Chocs mensuels (%)

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Jun	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Distribution de films cinématographiques	0	2,6	-19,8	-26,3	-32,8	-36,3	-25,4	-43	-24	-24,3	-15,9	-30,6
Édition de chaînes généralistes	0	-10,7	-4,8	-19,5	-16,2	-18,3	-21,5	-9,7	-16,1	-14,8	-7,7	-14,1
Édition de chaînes thématiques	0	-3	-25,5	-15,2	-34,1	-27,8	-29,5	19	15,2	-17,6	29,2	-46,6
Édition de jeux électroniques	0	-4,8	40,5	16,7	-0,6	9,1	-5,5	11,3	-16,6	-16,1	59,5	100,2
Édition de journaux	0	-3,4	-5	-21,8	-34	-31,8	-25,8	-12,1	-11,7	-20,6	-10,8	-11,9
Édition de livres	0	-16,1	-29,9	-59,8	-44	5,2	-8,9	-8,3	1,4	5,8	-16,3	-6,3
Édition de revues et périodiques	0	-5,1	-17,5	-34,5	-34,4	-19,6	-30	-23,8	1,6	-15,8	-16	-7,1
Édition et diffusion de programmes radio	0	-2,3	-14,4	-17,5	-12,9	-22,9	-14,9	-7,7	-9,7	-13,3	1,5	-12,8
Édition et distribution vidéo	0	-21,6	-17,8	-55,8	-20,4	-10,6	-40,1	-44,2	-9,2	-24,2	-39,2	-44,3
Enregistrement sonore et édition musicale	0	-35,9	-34	-65,2	-51,8	-40,9	-36,9	-13,7	-33,4	-25,8	-9,3	18
Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	0	-0,4	-42,2	-77,5	-38,9	3,8	29,1	-18,6	11,8	-5,1	12,7	30,9
Fabrication d'instruments de musique	0	-0,7	-61,7	-34,5	-45,3	-20	-37,9	-0,8	-16,1	-22,4	-2,6	-31,3
Gestion de salles de spectacles	0	3,3	-47,3	-67,2	-88,6	-66,3	-84	-85,3	-72,8	-81,5	-72,4	-69,6
Gestion des bibliothèques et des archives	0	6,3	-20,4	-29,9	-41,7	-28	-33,2	-18	-3,2	4,5	17,9	-2,5
Gestion des musées	0	3	-50,3	-66,3	-56,9	-71,6	-6,5	42,9	-45,8	-49,5	-82,3	-68
Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	0	-10,6	-58,5	-87,9	-86,3	-64	-4,1	18,7	-32,6	-31,7	-82,9	-78,1
Imprimerie de journaux	0	-7,9	-15,5	-11,5	-17,5	-13,2	-14,7	-15,1	-17,2	-20	-14,1	-11,4
Location de vidéocassettes et disques vidéo	0	-11,4	-40,5	-77,7	-60,3	-35,8	-44,6	-26,5	-8,5	-15,4	-56,6	-1,9
Postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	0	-10,9	-15,4	-26,7	-44	-29,5	-31,2	-28,6	-24,2	-21,1	-4,9	-5,1
Production de films et de programmes pour la télévision	0	-0,4	-7,1	-32,8	-34,3	-39,8	-38	-30,2	-27,2	-30,1	-14,2	-2,3
Production de films institutionnels et publicitaires	0	-13	-19,9	-41,5	-52,7	-47,5	-43,8	-45,3	-30,9	-30	-27,8	-20,3
Production de films pour le cinéma	0	-21,1	5,8	-23,3	-50,6	-46,6	-42,4	-46,3	-50,9	-46,9	-33,2	-25,7
Projection de films cinématographiques	0	-15,1	-51,2	-80,2	-88,4	-79	-67,3	-58,1	-44,9	-55,5	-85,6	-72,9
Reliure et activités connexes	0	-17,2	-23,4	-36,6	-42,8	-40,5	-46,1	-36,5	-26,9	-31,5	-21	-17,6
Reproduction d'enregistrements	0	-2	-14,1	-29,2	-18,5	-7,7	-1,1	27,6	27	14,3	18,7	6,9
Traduction et interprétation	0	-6,6	-12,1	-20,1	-33,1	-19,8	-27,3	-30,2	-22,5	-30	-14,1	-8,8

D – Distribution des chocs d'activité au niveau NAF 732

Distribution des chocs d'activité en 2020 par sous-secteur d'activité au niveau NAF 732



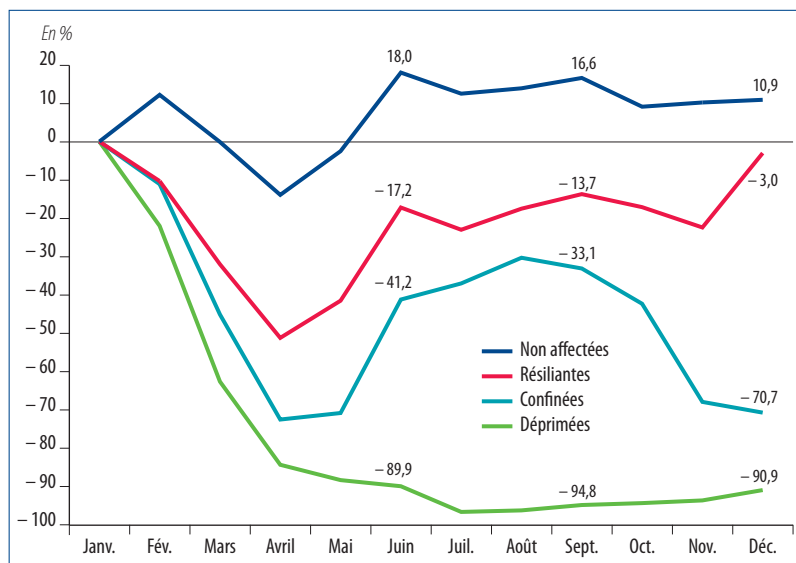
Source : déclarations TVA (DGFiP) ; calcul des auteurs/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2022

E – Ventilation des entreprises culturelles par domaine d'activité et profil de trajectoire

Champ	Type de trajectoire				
	Choc médian (%)	« non affectée » (%)	« résiliente » (%)	« confinée » (%)	« déprimée » (%)
Gestion de salles de spectacles	-80,1	5,5	0,4	29,9	64,2
Arts du spectacle vivant	-78,4	2,1	6,3	36,4	55,2
Projection de films cinématographiques	-70,7	0,4	0,4	84	15,2
Activités de soutien au spectacle vivant	-65,6	1,9	13,3	51,7	33,2
Gestion des musées	-44,4	0,7	5,6	92,6	1,1
Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	-42,4	4,3	3,2	89,5	3
Activités photographiques	-37,5	12,9	51,2	31,8	4,2
Fabrication d'instruments de musique	-36,7	17,9	73,7	7,9	0,5
Autre création artistique	-35,3	21,8	33,9	16,6	27,7
Production de films institutionnels et publicitaires	-33,4	15,9	41,3	37,9	4,9
Production de films pour le cinéma	-32,8	21,8	29	31,4	17,7
Location de vidéocassettes et disques vidéo	-32,1	23,8	33,3	19	23,8
Distribution de films cinématographiques	-31	6,3	71,2	22,3	0,2
Édition de chaînes thématiques	-30,6	28,2	34,8	37	0,1
Production de films et de programmes pour la télévision	-29,8	26,5	47,3	22,1	4
Enregistrement sonore et édition musicale	-27,6	13,9	60,9	20,9	4,3
Édition de livres	-27	37,7	57,3	4,4	0,7
Édition et distribution vidéo	-26,9	29,4	34,9	33	2,8
Activités spécialisées de design	-26,8	25,9	39,4	28,7	6
Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	-26,8	28,3	39,6	27,4	4,7
Création artistique relevant des arts plastiques	-26,1	27,4	53,2	17,2	2,2
Reliure et activités connexes	-24,7	5,5	83,7	5,8	5
Activités des agences de presse	-24	17,2	53,1	28,5	1,1
Activités des agences de publicité	-23	13,1	68,6	15,8	2,5
Autre imprimerie (labeur)	-22	20,7	69,2	7,9	2,3
Activités de prépresse	-20,1	31,6	54,3	12,3	1,7
Traduction et interprétation	-19,05	24,3	57,7	15,8	2,3
Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	-18	27	67,8	4,7	0,5
Activités d'architecture	-17,6	36,1	44	18,3	1,6
Gestion des bibliothèques et des archives	-17,3	10,3	89,7	0	0
Postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	-17	27	43,9	24	5,2
Édition de revues et périodiques	-15,8	43,8	38,6	16,4	1,1
Édition de chaînes généralistes	-15,5	32	68	0	0
Édition de journaux	-15,2	26,5	65,8	2,8	5
Imprimerie de journaux	-14,7	0	98,8	0,6	0,6
Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	-10,2	18,7	76,8	4,2	0,4
Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	-7,9	49,8	36,6	10,4	3,3
Édition et diffusion de programmes radio	-4	66,5	32	1,5	0,1
Reproduction d'enregistrements	3	92	5,8	2,2	0
Édition de jeux électroniques	22,6	93,8	3,6	2,6	0

F – Profils-types de trajectoires de chocs d'activité en 2020 sur l'ensemble des entreprises

Choc d'activité moyen en 2020 pour chaque profil de trajectoire, ensemble des entreprises, tous secteurs



Source : déclarations TVA (bGFiP) ; calcul des auteurs/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2022

Abstract

Health crisis in the cultural sector

Impact of the Covid-19 pandemic and support measures on the activity and financial situation of culture sector businesses in 2020

In 2020, the Covid-19 pandemic and the public health restriction measures implemented to curb it considerably slowed economic activity and impacted companies' treasuries. The culture sector, which includes a large number of establishments open to the public, was thus particularly affected by this new context. This study is based on individual data and presents the results of microsimulation models allowing estimation of the loss of business suffered by culture sector companies compared to a scenario in which the crisis had not happened, while also enabling evaluation of the consequences of one year of the crisis on these companies' financial situations. In particular, the impact of state support measures on the evolution of their borrowing needs is examined. The losses of business attributable to the crisis have been significant and more pronounced in the culture sector than the rest of the economy. There is however a strong heterogeneity of situations across culture fields, as well as between companies in the same field. This diversity of situations illustrates differences in companies' capacity to adapt their activity, as well as the changes in culture sector consumer habits brought about by the health crisis, in favour of increased digital consumption. Despite the state support measures and companies' behaviour adaptations, the losses of business have resulted in pronounced financial stress for the sector. At the close of 2020, one in four culture sector companies are confronted with financing needs that exceed the turnover they achieve in one month of activity.

Directeur de la publication : Amandine Schreiber,
cheffe du département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation

Retrouvez l'ensemble des publications du DEPS :

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications>

https://www.cairn.info/editeur.php?ID_EDITEUR=DEPS

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ses collections de synthèse, nous vous proposons de vous informer régulièrement des parutions par message électronique.

Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse

contact.deps@culture.gouv.fr

